|  |
| --- |
| **Note d’information aux familles** |

Ces informations viennent préciser des points du règlement intérieur pour le bon fonctionnement de l’établissement. **L’inscription au collège vaut acceptation du règlement intérieur.**

**1/Comportement des élèves**

Le collège est un lieu de travail. Afin de permettre à chacun de pouvoir étudier dans les meilleures conditions, les élèves doivent :

* Etre assidus et ponctuels ;
* Avoir leur matériel à chaque cours ;
* Faire le travail demandé, en classe comme à la maison
* Avoir une attitude respectueuse envers les adultes et camarades, en excluant toute forme de violence physique ou verbale
* Respecter les locaux et le matériel mis à disposition

**2/ Absences**

En cas d’absence d’un élève, la vie scolaire doit être informée dans les plus brefs délais en contactant le 02.37.35.64.34, **numéro unique**. La vie scolaire ne dispose pas d’autre ligne téléphonique, le numéro de portable envoyant les sms n’est actif que dans le cadre de l’envoi des sms via Pronote.

A son retour au plus tard, l’absence de l’élève doit être justifiée sur Pronote (voir le tutoriel).

Les absences prévues à l’avance (convocation, etc.) peuvent nous être signalées par mail, via Pronote ou éventuellement par écrit sur papier libre (document à remettre à la grille à l’assistant d’éducation présent).

**3/ Retards**

En cas d’arrivée tardive, un retard sera notifié sur Pronote. Ce retard sera à régulariser en suivant le même protocole que pour les absences. Pour rappel, le portail ferme lorsque la sonnerie retentit.

**En cas de retard répétés, des mesures disciplinaires pourront s’appliquer.**

**4/ Carte de collégien**

A partir de cette rentrée, le carnet de liaison est remplacé par une carte de collégien. Celle-ci reprend les informations essentielles et devra être présentée en entrant et en sortant du collège. Elle devra être couverte par vos soins afin de rester en bon état tout l’année.

Les documents qui étaient présents dans le carnet de liaison tels que le règlement intérieur, la charte de la laïcité, etc. sont désormais disponibles sur le site du collège ainsi que sur pronote.

**5/ Vie scolaire**

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de stationner ou de circuler dans les couloirs durant les récréations ou la pause méridienne.

L’étude est une salle de travail au même titre que n’importe quelle autre salle de cours. Nous attendons des élèves qu’ils respectent ce lieu et qu’ils réalisent leurs devoirs de façon silencieuse.

Tous les manuels scolaires doivent être couverts par vos soins (couverture transparente).

Chaque assistant d’éducation est référent d’un niveau et assure un suivi régulier des élèves en lien avec les professeurs principaux et la Cpe.

**Les référents par niveau :**

**6ème: Gladys et Emmy**

**5ème: Stane**

**4ème: Flavio**

**3ème: Romane**

**6/ Sortie des élèves**

Les élèves doivent obligatoirement être en possession de leur carte de collégien. En cas d’oubli ou de dégradation de la carte, les élèves seront maintenus en étude jusqu’à 16h35.

La sortie des élèves transportés s’effectue rue de Rome. Pour des raisons de sécurité, les élèves attendent leur bus dans l’enceinte de l’établissement et montent directement dans le car après avoir franchi la grille. Les parents ne sont pas autorisés à venir chercher leur enfant rue de Rome.

De fait, les élèves transportés ne sont pas autorisés à sortir rue de Bruxelles sauf s’ils détiennent une autorisation écrite (mail adressé à l’établissement, information sur pronote ou mot sur papier libre).

**7/ Punitions**

Elles sont notifiées sur Pronote. **Toute punition doit être effectuée.**

**Les heures de retenues ont lieu en dehors de l’emploi du temps de l’élève à savoir en fin de journée jusqu’à 17h30 ou le mercredi après-midi de 13h30 à 15h30.**

Sachant pouvoir compter sur votre collaboration.

C.Ferron, Cpe et l’équipe de vie scolaire.